

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT SIX** le **9 avril** à 20 heures 00. Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la la salle l'Intemporelle en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

MM/Mmes : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY, Laurence BARTHELEMI, Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Stanislas BARTHELEMI, Patricia JOGEE, Hubert MARCHAIS, Estelle PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Solène LE MOAL, Jean-Marc PECQUEUX, Jeanne BEURY-JOSSELIN, Frédérique BACQUET, Grégory CROZZOLO, Elodie TEIXEIRA, Eric LEROYER, Audrey MERI, Pascal FRANCK, Marie-France HOFFMANN, Philippe MONTAIGNE, Marianne DECONINCK, Marc BOURALY, Joséphine VIN, Hugo SAUNIER, , Jérôme DURIEUX, Sandrine LE BELLER, Bruno LE DISEZ formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :

03 avril 2026

Date d'affichage :

03 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

Etait absente représentée :

Frédérique DOHY représentée par Alexandre DOHY

Marie-France HOFFMANN est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : Désignation des délégués à la Commission de suivi de site (CSS) auprès de l'unité de traitement des déchets ménagers de la Compagnie Générale d'Environnement de Cergy-Pontoise exploitée à Saint-Ouen l'Aumône

Par arrêté préfectoral n° IC-17-065 du 13 novembre 2017, une Commission de Suivi de Site (CSS) auprès de l'installation classée pour la protection de l'environnement anciennement exploitée par la société Compagnie Générale d'Environnement de Cergy Pontoise (CGECP) a été créée.

En application du Code de l'Environnement, la commission a pour mission de :

- Créer entre les différents représentants des collèges un cadre d'échanges et d'information sur les sanctions menées sous le contrôle des pouvoirs publics par les exploitants des installations classées, en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés par l'article L 511-1 du Code de l'Environnement
- Suivre l'activité des installations classées pour lesquelles elle a été créée, que ce soit lors de leur création, de leur exploitation ou de leur cessation d'activité
- Promouvoir pour ces installations l'information du public sur la protection des intérêts mentionnés à l'article L 5511-1 du Code de l'Environnement.

Suite au renouvellement du Conseil municipal à l'issue des élections du 15 mars 2026, il convient de renouveler la composition de la CSS et de désigner un membre titulaire et un membre suppléant, représentants du Conseil municipal appelés à y siéger pendant la durée de leur mandat.

---s en avoir délibéré, le **Conseil municipal** par :

• **26 voix pour**

MM/Mmes : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY, Laurence BARTHELEMI, Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Stanislas BARTHELEMI, Patricia JOGEE, Hubert MARCHAIS, Estelle PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Solène LE MOAL, Jean-Marc PECQUEUX, Jeanne BEURY-JOSSELIN, Frédérique BACQUET, Grégory CROZZOLO, Elodie TEIXEIRA, Eric LEROYER, Audrey MERI, Pascal FRANCK, Marie-France HOFFMANN, Philippe MONTAIGNE, Marianne DECONINCK, Marc BOURALY, Joséphine VIN, Hugo SAUNIER.

• **3 abstentions :**

MM/Mme Jérôme DURIEUX, Sandrine LE BELLER , Bruno LE DISEZ

DESIGNE M Eric LEMAIRE délégué titulaire et M Alexandre DOHY délégué suppléant auprès de la Commission de suivi de site de la société compagnie générale d'environnement de Cergy à saint Ouen l'aumône pour la durée du mandat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 9 avril 2026

La secrétaire de séance




Marie-France HOFFMANN
Conseiller municipal

Le Maire,




Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise